RÉUNION PLÉNIÈRE CODEV
25 JANVIER 2022

LE PRINCIPE DE L'AUTOSAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le principe de l'**AUTOSAISINE** exprime la volonté du Conseil de développement de se saisir d'un sujet important pour l'intérêt et le futur du territoire, et correspondant aux compétences de la collectivité.

Il est toutefois nécessaire de réguler ce nombre d'autosaisines par an afin de pouvoir planifier un travail efficace.

mont de marsan AGGLO

RÉUNION PLÉNIÈRE CODEV
25 JANVIER 2022

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT mont de marsan AGGLO

PRÉSENTATION DES SUJETS OBLIGATOIREMENT CONFIÉS PAR LES ÉLUS À L'ÉTUDE DU CODEV

LE PROJET DE TERRITOIRE

C'est à la fois un document écrit partagé et un guide d'action publique locale. Il vise à conduire un diagnostic du territoire en mobilisant les acteurs de celui-ci (économiques, associatifs, citoyens) et les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département). Souvent présenté comme un document politique fédérateur, il prend parfois une forme pédagogique et peut devenir un fil rouge entre les élus et les directions, visant à renforcer l'identité communautaire.

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE : CRTE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le CRTE. Il doit notamment permettre aux collectivités d'intégrer les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL : PCAET

Instauré par la loi transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le PCAET est un outil d'animation et de coordination de la transition énergétique d'un territoire. Il doit permettre, à l'échelle locale, de développer les énergies renouvelables, maîtriser la consommation d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique.